



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 14 AVRIL 2021
A 18H30**

L'an deux mille vingt et un, le quatorze avril, à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au FORUM à huis clos, sous la présidence de Monsieur Yves CAZORLA, Maire.

Étaient présents : Patrick PANNETIER Président, Manon CROUSIER, Jean-Claude MAGES, Jessica ABATE, Michel AGNEL, Patricia CHENEL, Florian REYROLLE, Myriam IGHIR Adjoint (à partir du dossier n°5), Jocelyne MOSCATO, Bernard BOUGÉ, Claudine CHASTEL, Pascal LENTHERIC, Didier SEGALAT, Jean Luc CANILLOS, Frédéric BERNE, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Mélina JOLI, Aimeric NAVEZ, Emilie CAPELLI, Jonathan MIGNÉ, Sophie BORNE, Carole TORRES, Philippe PECOUT, Maha OUTALEB, Jean-Pierre LAFFONT, Marie-Laure PETIOT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Myriam IGHIR donne procuration à Manon CROUSIER (jusqu'au dossier n° 4)

Cindy BONILLO donne procuration à Jessica ABATE

Marcel LOZZI donne procuration à Philippe PECOUT

Secrétaire de séance : Jean-Luc CANILLOS

VOTE A L'UNANIMITÉ

Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 31 mars 2021

VOTE A L'UNANIMITÉ

DL-Point 1 FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020

Rapporteur : Patrick PANNETIER

Monsieur le Maire sort de la salle :

vote du compte de gestion _____ UNANIMITÉ

Exprimés : 28 **Pour** : 28 **Contre** : **Abstention** :

Vote du compte administratif _____ UNANIMITÉ

Exprimés : 28 **Pour** : 28 **Contre** : **Abstention** :

DL- Point 2 FINANCES – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Rapporteur : Patrick PANNETIER _____ UNANIMITÉ
Exprimés : 29 Pour : 29 Contre : Abstention :

DL- Point 3 FINANCES – TAXES DES IMPOTS LOCAUX 2021

Rapporteur : Patrick PANNETIER _____ UNANIMITÉ
Exprimés : 29 Pour : 29 Contre : Abstention :

DL-Point 4 FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : Patrick PANNETIER _____ MAJORITÉ
Exprimés : 29 Pour : 23 Contre : Abstention : 6 (LOZZI-TORRES-
PECOUT--OUTALEB-LAFFONT-PETIOT)

DL-Point 5 ASSOCIATIONS – SUBVENTIONS 2021

Rapporteur : Jessica ABATE

Florian REYROLLE ne vote pas ECLA 2000€ _____ UNANIMITÉ
Exprimés : 28 Pour : 28 Contre : Abstention :

**Sophie BORNE ne vote pas LAUDUN ÉCHANGE AMITIÉ
(LEA) 1700€** _____ UNANIMITÉ
Exprimés : 28 Pour : 28 Contre : Abstention :

Aimeric NAVEZ ne vote pas APE LAPIERRE 1000€ _____ UNANIMITÉ
Exprimés : 28 Pour : 28 Contre : Abstention :

Patrick PANNETIER ne vote pas ULAC 250€ _____ UNANIMITÉ
Exprimés : 28 Pour : 28 Contre : Abstention :

Reste du tableau des subventions (125.695€) _____ UNANIMITÉ
Exprimés : 29 Pour : 29 Contre : Abstention :

DÉCISIONS DU MAIRE EN SYNTHÈSE

. DGS 2021-03-14 : Convention de formation des élus avec la Sté PROXIMA 53 rue Caillou 33200 BORDEAU, pour un montant H.T. de 6.000€

. MP 2021-04-01 : Etude de réduction de risque d'inondation par ruissellement du bourg de l'Ardoise avec AQUA GEOSPHERE 13 av. des Maquisards – 13126 VENDARGUES pour un montant H.T. de 32.400€ et SEGIC 50 rue Jean Zay Bat. F 69800 SAINT PRIEST pour un montant H.T. de 2.200€ (annule et remplace la décision n° 2021-03-02)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h44.

Laudun-L'Ardoise, le 15 avril 2021

**Le Maire,
Yves CAZORLA**



**Numéro et objet de la
délibération**

2021_04_01

FINANCES

**COMPTE
ADMINISTRATIF ET
COMPTE DE
GESTION 2020**

**RAPPORTEUR :
Patrick PANNETIER**

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAUDUN-L'ARDOISE**
Séance du 14 avril 2021



L'an deux mille vingt et un, le quatorze avril, à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au FORUM à huis clos, sous la présidence de Monsieur Yves CAZORLA, Maire.

Étaient présents : Patrick PANNETIER Président, Manon CROUSIER, Jean-Claude MAGES, Jessica ABATE, Michel AGNEL, Patricia CHENEL, Florian REYROLLE, Myriam IGHIR Adjoints (à partir du dossier n°5), Jocelyne MOSCATO, Bernard BOUGÉ, Claudine CHASTEL, Pascal LENTHERIC, Didier SEGALAT, Jean Luc CANILLOS, Frédéric BERNE, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Mélina JOLI, Aimeric NAVEZ, Emilie CAPELLI, Jonathan MIGNÉ, Sophie BORNE, Carole TORRES, Philippe PECOUT, Maha OUTALEB, Jean-Pierre LAFFONT, Marie-Laure PETIOT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Myriam IGHIR donne procuration à Manon CROUSIER (jusqu'au dossier n° 4)
Cindy BONILLO donne procuration à Jessica ABATE
Marcel LOZZI donne procuration à Philippe PECOUT

Secrétaire de séance : Jean-Luc CANILLOS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la présentation faite à la Commission des Finances du 13 avril 2021,
Constatant que les chiffres arrêtés par le compte de gestion du Receveur portant sur l'exercice 2020 du budget principal «commune» sont strictement identiques au Compte Administratif correspondant,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

APPROUVE

Ledit compte de gestion.

APPROUVE

Le compte administratif 2020 arrêté à :

Réalisations	Dépenses (D)	Recettes (R)	Résultat reporté N-1 (RR)	Résultat de clôture (R-D+RR)
Section de fonctionnement	8 248 121,67 €	9 249 582,48 €	2 918 798,02 €	3 920 258,83 €
Section d'investissement	2 391 513,09 €	1 724 193,60 €	- 377 977,04 €	- 1 045 296,53 €
Reste à réaliser dépenses Inv.				1 127 003,35 €
Reste à réaliser recettes Inv.				576 154,58 €
Soit un delta de :				- 550 848,77 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Copie certifiée conforme
Le Maire,
Yves CAZORLA



**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAUDUN-L'ARDOISE**
Séance du 14 avril 2021



**Numéro et objet de la
délibération**

2021_04_02

FINANCES

**AFFECTATION DU
RÉSULTAT 2020**

L'an deux mille vingt et un, le quatorze avril, à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au FORUM à huis clos, sous la présidence de Monsieur Yves CAZORLA, Maire.

Étaient présents : Patrick PANNETIER Président, Manon CROUSIER, Jean-Claude MAGES, Jessica ABATE, Michel AGNEL, Patricia CHENEL, Florian REYROLLE, Myriam IGHIR Adjoints (à partir du dossier n°5), Jocelyne MOSCATO, Bernard BOUGÉ, Claudine CHASTEL, Pascal LENTHERIC, Didier SEGALAT, Jean Luc CANILLOS, Frédéric BERNE, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Mélina JOLI, Aimeric NAVEZ, Emilie CAPELLI, Jonathan MIGNÉ, Sophie BORNE, Carole TORRES, Philippe PECOUT, Maha OUTALEB, Jean-Pierre LAFFONT, Marie-Laure PETIOT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Myriam IGHIR donne procuration à Manon CROUSIER (jusqu'au dossier n° 4)
Cindy BONILLO donne procuration à Jessica ABATE
Marcel LOZZI donne procuration à Philippe PECOUT

RAPPORTEUR :

Patrick PANNETIER

Secrétaire de séance : Jean-Luc CANILLOS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le vote du Compte Administratif 2020 présente un résultat de 3 920 258.83€ et un besoin de financement de 1 596 145.30 €, il convient d'affecter le résultat pour couvrir le besoin de financement,

Considérant la réunion de la commission des Finances du 13 avril 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'affectation du résultat comme suit :

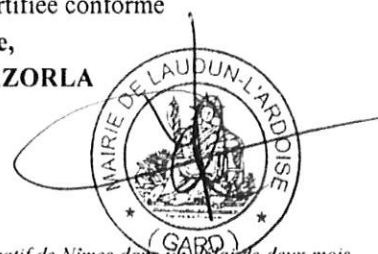
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 2020	3 920 258.83
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 596 145.30
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2 324 113.53
Total affecté au c/ 1068 :	1 596 145.30

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Copie certifiée conforme

Le Maire,

Yves CAZORLA





**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAUDUN-L'ARDOISE
Séance du 14 avril 2021**

**Numéro et objet de la
délibération**

2021_04_03

FINANCES

TAUX DES IMPOTS
LOCAUX 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze avril, à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au FORUM à huis clos, sous la présidence de Monsieur Yves CAZORLA, Maire.

Étaient présents : Patrick PANNETIER Président, Manon CROUSIER, Jean-Claude MAGES, Jessica ABATE, Michel AGNEL, Patricia CHENEL, Florian REYROLLE, Myriam IGHIR Adjointes (à partir du dossier n°5), Jocelyne MOSCATO, Bernard BOUGÉ, Claudine CHASTEL, Pascal LENTHERIC, Didier SEGALAT, Jean Luc CANILLOS, Frédéric BERNE, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Mélina JOLI, Aimeric NAVEZ, Emilie CAPELLI, Jonathan MIGNÉ, Sophie BORNE, Carole TORRES, Philippe PECOUT, Maha OUTALEB, Jean-Pierre LAFFONT, Marie-Laure PETIOT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Myriam IGHIR donne procuration à Manon CROUSIER (jusqu'au dossier n° 4)
Cindy BONILLO donne procuration à Jessica ABATE
Marcel LOZZI donne procuration à Philippe PECOUT

RAPPORTEUR :
Patrick PANNETIER

Secrétaire de séance : Jean-Luc CANILLOS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les ressources à compenser en matière de Taxe d'Habitation, bases 2020 (7 599 308) par le taux 2017 (9.5), plus les allocations compensatrices TH 2020 (36 380€) ainsi que les rôles supplémentaires TH de 2018 à 2020 (2 315€), soit au total 760 629€, par les ressources départementales (TFPB 2020) qui reviennent à la commune (2 431 060€), le coefficient correcteur s'établit de la façon suivante :

- 1 670 431€ (différence de ressources) soit 0.64108
+ 4 654 043 € € (TFPB « après réforme)

La contribution « coefficient correcteur » s'élève à -1 688 577 € (légère différence due aux exonérations et aux différences de calcul selon les années de référence).

Considérant les allocations compensatrices dont 813 315 € de la Taxe Foncière Bâti des locaux industriels en raison de la crise sanitaire (Taxe divisée par deux),

Considérant la fusion des taux de la Taxe Foncière Bâti de la commune et du Département soit 22.5% + 24.65% soit 47.15%, au bénéfice de la commune

Considérant l'équilibre prévisionnel du Budget Primitif 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

CONSTATE les bases fiscales prévisionnelles communiquées par les services fiscaux :

Taxe Foncière Bâti : 8 253 000 € (pour mémoire 9 885 832€ de bases réelles en 2020 diminuées de la moitié des bases des locaux industriels),

Taxe foncière non bâti : 232 600 (232 134€ en 2020)

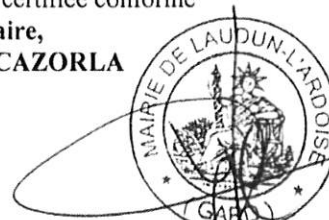
DECIDE de maintenir les taux d'imposition des DEUX taxes pour l'année 2020 comme suit :

Taxe Foncier Bâti	47.15%
Taxe Foncier non Bâti	63.54%

DIT que le produit attendu prévisionnel s'élève à 4 039 084 – 1 688 577 € soit 2 350 507 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Copie certifiée conforme
Le Maire,
Yves CAZORLA



**Numéro et objet de la
délibération**

2021_04_04

FINANCES

**BUDGET PRIMITIF
2021**

RAPPORTEUR :

Patrick PANNETIER

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAUDUN-L'ARDOISE
Séance du 14 avril 2021**



L'an deux mille vingt et un, le quatorze avril, à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au FORUM à huis clos, sous la présidence de Monsieur Yves CAZORLA, Maire.

Étaient présents : Patrick PANNETIER Président, Manon CROUSIER, Jean-Claude MAGES, Jessica ABATE, Michel AGNEL, Patricia CHENEL, Florian REYROLLE, Myriam IGHIR Adjointes (à partir du dossier n°5), Jocelyne MOSCATO, Bernard BOUGÉ, Claudine CHASTEL, Pascal LENTHERIC, Didier SEGALAT, Jean Luc CANILLOS, Frédéric BERNE, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Méлина JOLI, Aimeric NAVEZ, Emilie CAPELLI, Jonathan MIGNÉ, Sophie BORNE, Carole TORRES, Philippe PECOUT, Maha OUTALEB, Jean-Pierre LAFFONT, Marie-Laure PETIOT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Myriam IGHIR donne procuration à Manon CROUSIER (jusqu'au dossier n° 4)
Cindy BONILLO donne procuration à Jessica ABATE
Marcel LOZZI donne procuration à Philippe PECOUT

Secrétaire de séance : Jean-Luc CANILLOS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la réunion de la Commission des Finances du 13 avril 2021,
Après avoir entendu la présentation du Budget Primitif pour l'exercice 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2021 voté par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de Fonctionnement : 11 073 577,14 €

Section d'Investissement : 5 120 708,38 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Copie certifiée conforme

**Le Maire,
Yves CAZORLA**





**Numéro et objet de la
délibération**

2021_04_05

ASSOCIATIONS

SUBVENTIONS 2021

RAPPORTEUR :
Jessica ABATE

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAUDUN-L'ARDOISE
Séance du 14 avril 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quatorze avril, à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au FORUM à huis clos, sous la présidence de Monsieur Yves CAZORLA, Maire.

Étaient présents : Patrick PANNETIER Président, Manon CROUSIER, Jean-Claude MAGES, Jessica ABATE, Michel AGNEL, Patricia CHENEL, Florian REYROLLE, Myriam IGHIR Adjoints (à partir du dossier n°5), Jocelyne MOSCATO, Bernard BOUGÉ, Claudine CHASTEL, Pascal LENTHERIC, Didier SEGALAT, Jean Luc CANILLOS, Frédéric BERNE, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Mélina JOLI, Aimeric NAVEZ, Emilie CAPELLI, Jonathan MIGNÉ, Sophie BORNE, Carole TORRES, Philippe PECOUT, Maha OUTALEB, Jean-Pierre LAFFONT, Marie-Laure PETIOT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Myriam IGHIR donne procuration à Manon CROUSIER (jusqu'au dossier n° 4)
Cindy BONILLO donne procuration à Jessica ABATE
Marcel LOZZI donne procuration à Philippe PECOUT

Secrétaire de séance : Jean-Luc CANILLOS

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les demandes des associations, en fonction des manifestations prévues dans l'année mais surtout pour contribuer à soutenir le tissu associatif de la commune, il convient de prévoir des aides financières aux associations 1901,

Vu le tableau des propositions pour 2021 en comparaison des subventions versées durant les 2 dernières années, il est constaté une diminution des aides financières due à l'inactivité des associations depuis plus d'un an en raison des contraintes sanitaires de la COVID.

Vu la commission des finances du 13 avril 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le tableau d'attribution des subventions annuelles aux associations ci-dessous :

ASSOCIATIONS		Montant
Retraités	Club âge d'or	500,00 €
Retraités	Amicale retraités Ugine	700,00 €
Social	GIHP groupement insertion personnes handicapées	150,00 €
Social	FNATH	150,00 €
Social	Union locale des Anciens Combattants (ulac)	250,00 €
Social	ASP GARD	150,00 €
Social	Fnaca	150,00 €
Loisir	Les riverains de la Tave	700,00 €
Loisir	ACCA	720,00 €
Loisir	Centre de Yoga Pranam	400,00 €
Loisir	Muzikal	2 000,00 €
Loisir	Cartenpion	250,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Culture	APLC (atelier point ligne couleur)	200,00 €
Culture	Atelier Laudun l'Ardoise patchwork	150,00 €
Culture	LEA	1 700,00 €
Culture	Moulin de la Ramière	200,00 €
Culture	Ananka	200,00 €
Culture	Les Amis d'Albert André	700,00 €
Scolaire	Lapierre et les loups	1 000,00 €
Scolaire	Les enfants de Kergomard	350,00 €
Scolaire	Les petits écureuils	325,00 €
Scolaire	APE l'Ardoise (le RDV des canailles)	700,00 €
Sportive	Judo club	1 000,00 €
Sportive	Tennis club Laudun l'Ardoise	1 000,00 €
Sportive	Karaté club	500,00 €
Sportive	FCCLA	13 000,00 €
Sportive	Amicale des boules l'Ardoise	400 €
Sportive	ECLA	2 000,00 €
Sportive	Boule joyeuse	1 000,00 €
Sportive	Génération rollers	800,00 €
Sportive	Les quadeurs de la Tave	200,00 €
Sportive	La gaieté	500,00 €
Sportive	César bike	1 500,00 €
Sportive	Maintien en forme	400,00 €
Sportive	JUMP'ART	1 500,00 €
Sportive	Le Club de la Danse	1 200,00 €
Sportive	Compagnie du Camp de César	600,00 €
Sportive	UHBL	800,00 €
Autres	COS des agents communaux	60 000,00 €
Autres	Comité des fêtes	2 300,00 €
Social	ADMR	1 000,00 €
Loisir	Fiesta l'Ardoise	18 000,00 €
Culture	Club taurin lou Gandar	10 000,00 €
Associations extérieures		
Social	Ensemble pour l'espoir	200,00 €
Sécurité	Prévention Routière	200,00 €
Social	Knet Partage	200,00 €
Social	AC2GR	200,00 €
Social	Restaurants du cœur	500,00 €
	TOTAL	130 645,00 €

DIT que les crédits seront prévus au Budget, compte 6574

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Copie certifiée conforme
Le Maire,
Yves CAZORLA

